

-----Bulletin électronique de liaison -----



**Achats d'animaux : Pensez au billet de garantie conventionnelle**

Indispensable complément au dépistage des maladies non réglementées à l'introduction : le billet de garantie conventionnelle formalise l'engagement du vendeur à reprendre des animaux qui présenteront un résultat défavorable au dépistage d'une maladie non réglementée, sans que l'acheteur ait à entreprendre une procédure au tribunal. A l'inverse, pour le vendeur, le billet de garantie conventionnelle précise les conditions d'une éventuelle reprise : délai pour la réalisation des prélèvements, nature des examens pratiques, afin de ne prendre en considération que des choses sérieuses!

**Acheteurs :** exigez de vos vendeurs la signature du billet de garantie conventionnelle!

**Vendeurs :** pour vos acheteurs, la protection sanitaire de leur troupeau est un droit inaliénable. La signature d'un billet de garantie conventionnelle est le moyen le plus sûr et le plus simple de les rassurer à ce sujet.

**Vos billets de garantie conventionnelle sont disponibles chez votre vétérinaire ou votre GDS !**

**SECTION BOVINE**

22 route de Souvigny - La Tuilerie  
 CS 30 811 • 03008 MOULINS Cedex  
 tél. 04 70 35 14 30 • fax 04 70 35 14 39  
[gds03@orange.fr](mailto:gds03@orange.fr) • [www.gds03.fr](http://www.gds03.fr)

Contrôle à l'introduction des animaux dans un cheptel

**BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE**

Entre les soussignés ci-après désignés :

**LE VENDEUR** Nom-Adresse : \_\_\_\_\_  
 N° de cheptel : \_\_\_\_\_

**L'ACHETEUR** Nom-Adresse : \_\_\_\_\_  
 N° de cheptel : \_\_\_\_\_

Des animaux désignés ci-dessous :

N° identification	Date de naissance	Race	Sexe	Prix de vente	Date de livraison	Femelle gestante

Il est convenu ce qui suit :

Le ou les bovins introduits ont été transportés **sans rupture de charge** du cheptel vendeur au cheptel acheteur et sans contact avec un ou des bovins extérieurs au cheptel vendeur. Ils sont **ISOLÉS** jusqu'à l'obtention des résultats d'analyse.

**LE VENDEUR** s'engage à reprendre,

Les animaux réagissant,  L'ensemble du lot acheté,

à l'endroit où ils ont été livrés, dans un délai de **10 jours** à compter de la réception des résultats d'analyses et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'eux présente un résultat non favorable aux examens suivants :

**BVD/MD** : si le test d'antigénémie BVD (PCR, ELISA ou autre) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ; **ATTENTION** : les femelles gestantes n'entrent pas dans la garantie conventionnelle. Sérologie BVD à réaliser : si résultat POS = veau à contrôler en virologie ;

**PARATUBERCULOSE** : si le test (PCR ou ELISA) réalisé à partir d'un prélèvement effectué par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;

**BESNOITIOSE** : si le test (ELISA ou WESTERN BLOT) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;

**IBR** : si le test de confirmation (ELISA IBR gE) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux.

**L'ACHETEUR** s'engage à prévenir le vendeur en cas de résultats défavorables par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de 45 jours à partir de la date de livraison des animaux et à isoler les animaux décrits ci-dessus jusqu'à leur reprise éventuelle par le vendeur.

Fait en triples exemplaires à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

LE VENDEUR\* \_\_\_\_\_ L'ACHETEUR\* \_\_\_\_\_

Exemplaire blanc : VENDEUR • Exemplaire bleu : ACHETEUR • Exemplaire vert : GDS

Inscrire les coordonnées complètes du vendeur et de l'acheteur.

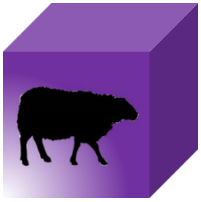
Lister l'animal ou les animaux acheté(s) avec tous les détails le(s) concernant sans oublier le prix.

Cocher la case correspondante à l'accord fait entre le vendeur et l'acheteur.

Cocher les maladies que vous souhaitez rechercher.

Ne pas oublier la signature du vendeur et de l'acheteur !!

En 3 exemplaires



## Sorties des animaux : Désinfection des bâtiments

La désinfection des bâtiments est une étape importante dans le contrôle des maladies infectieuses susceptibles d'affecter les performances d'une exploitation. Effectuée régulièrement, elle contribue à réduire la pression infectieuse exercée sur les animaux par les bactéries, les virus, les moisissures et les parasites présents dans leur environnement.

L'élevage, qu'il soit bovin, porcin, volailles ou autres, est quasi-systématiquement associé à la présence des animaux dans des bâtiments à un moment ou l'autre de leur vie. Cela entraîne la concentration sur les murs et le sol de micro-organismes provenant des fèces et des sécrétions des animaux. Certains de ces microbes sont pathogènes. Il s'agit d'une menace permanente qu'il est nécessaire de maîtriser. Les bactéries, virus et parasites sont capables de résister longtemps dans l'environnement. Pire, pour la plupart des germes, cette résistance se trouve augmentée s'ils sont protégés par des matières organiques (sang, matières fécales même sèches). En élevage bovin, dans un local non nettoyé et non désinfecté, les germes responsables des différentes maladies rencontrées au cours d'un hiver vont persister et ainsi contaminer de nouveau les animaux dès l'automne suivant.

*La matière active, les précautions d'emploi et l'homologation du produit doivent être clairement indiqués. Pour les bâtiments d'élevage, les principaux critères sont :*

- *un large spectre (bactéricide, virucide, fongicide) ;*
- *un produit non toxique pour l'homme et les animaux et non corrosif pour le matériel ;*
- *une bonne rémanence (qui dure dans le temps) et être biodégradable.*

## Les étapes pour réaliser une désinfection efficace

Il est important de comprendre que la désinfection ne se résume pas à la simple application d'un désinfectant ; elle doit toujours être associée à un nettoyage approfondi. Pour être efficaces, les opérations de nettoyage et de désinfection doivent être effectuées en six phases successives :

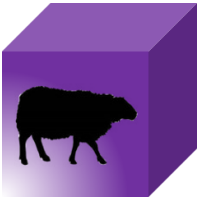
- ✓ le dépoussiérage
- ✓ le nettoyage
- ✓ le trempage
- ✓ le décapage
- ✓ la désinfection proprement dite
- ✓ le vide sanitaire. Ce dernier peut être suivi d'une seconde désinfection complémentaire.

La maîtrise des différentes étapes du protocole et des méthodes de contrôle conditionne l'efficacité et le coût du nettoyage-désinfection.

**Les animaux doivent être bien entendu absents de l'étable.**

**A l'issue de la désinfection, un vide sanitaire d'un mois est fortement conseillé ainsi qu'un paillage abondant 3 semaines avant l'entrée des animaux pour réapporter une vie microbienne.**

*Rappelons que la désinfection des bâtiments n'est qu'un des aspects du contrôle des organismes pathogènes en élevage : **vide sanitaire, désinsectisation, dératisation et nettoyage / désinfection des canalisations d'eau** la complètent.*



TOUTES SECTIONS

## Evacuer le fumier et le lisier



- Vider complètement le bâtiment
- Enlever la litière et le fumier en limitant les risques de contamination d'une autre partie de l'exploitation

Décaper à haute pression la totalité du bâtiment (sol, mur, barrière).

La plupart des désinfectants perdent toute leur efficacité en présence de matière organique.

- Le trempage facilite le décapage et en diminue la durée
- Il faut le réaliser à l'aide d'un jet, d'un tuyau d'eau ou d'un toumiquet d'arrosage



- Un bon décapage est la base d'une désinfection efficace
- Décaper les parois et le sol à la brosse métallique et de préférence avec un jet à haute pression : **30 à 40 kg/cm<sup>2</sup>**

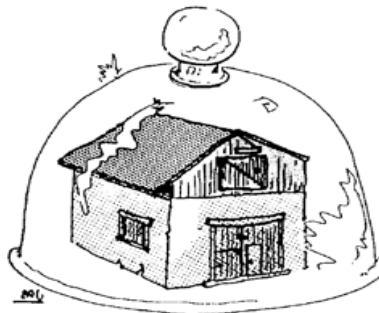
Utiliser un pulvérisateur adapté pour désinfecter finement sans ruissellement.

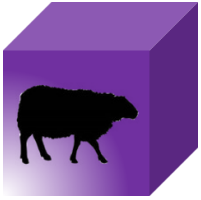
On compte un litre de solution désinfectante pour 5 m<sup>2</sup>.

- La pulvérisation du désinfectant se fait avec un jet à basse pression : **5 à 10 kg/cm<sup>2</sup>**



Réaliser un vide sanitaire. L'idéal serait 1 mois, mais mieux vaut 8 jours que rien du tout.





## Une eau de qualité, en quantité :

Principal constituant des organismes vivants, l'eau que boivent les animaux, par sa qualité chimique et bactériologique, agit directement sur leur santé. L'absence d'abreuvement ou la limitation des quantités disponibles entraînent des pertes considérables de poids et de production laitière. De plus, la qualité de l'eau impacte à la fois la santé des animaux mais aussi la qualité sanitaire de leurs produits.

### Quels sont les besoins en eau des troupeaux ?

La quantité d'eau absorbée par les animaux d'élevage est très élevée : dans l'ensemble, toute espèce confondue, on estime qu'il faut 5 L d'eau pour 1 kg de matière sèche ingérée, soit jusqu'à 100 litres par jour pour une vache laitière en lactation, 50 litres pour une vache allaitante.

Cependant, la consommation augmente avec la nature des aliments : plus l'aliment est humide moins l'animal boit, et vice versa ; avec les conditions climatiques : la température extérieure (effet de thermorégulation), la température de l'eau : il est préférable de donner aux animaux une eau entre 8°C et 14°C quel que soit la saison. La production laitière et le stade physiologique des animaux vont également accroître la consommation d'eau. Afin d'éviter les concurrences aux points d'eau, le volume d'eau doit être d'au moins un quart des besoins quotidiens du troupeau et être alimenté par un débit le remplissant en moins d'une heure. Une vache peut boire 10 à 20 litres d'eau à la minute.

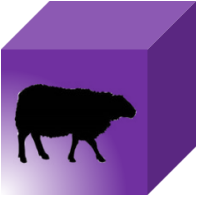


### Les conséquences d'une eau de mauvaise qualité

Risques sanitaires	Mare, étang	Ruisseau, rivière	Puits / forage	Réseau public
<b>Parasitaire :</b> Grande douve Paramphistome Cryptosporidiose Cysticercose Sarcosporidiose				
<b>Viral :</b> Rotavirus Coronavirus				
<b>Bactérien :</b> Salmonellose Leptospirose Brucellose Paratuberculose Botulisme				

Les bovins s'adaptent aux défauts de couleur, goût et odeur de l'eau, mais ce sont souvent des variations brutales qui peuvent engendrer des sous consommations d'eau. La plupart des éléments responsables sont naturellement présents : fer, soufre, manganèse. L'impact d'un défaut organoleptique va principalement porter sur la production des animaux : une baisse de consommation d'eau de 40 % engendre une baisse de 16 % de la production laitière.

Les risques sanitaires d'une eau de mauvaise qualité sont liés aux nombreux parasites présents dans les eaux de surface. L'abreuvement direct dans les eaux de surfaces (mares, étangs, ruisseaux...) engendre des déjections dans l'eau et les risques sanitaires (viral et bactérien) associés. De plus, la présence de déjection dans l'eau baisse la consommation par les animaux. Ce risque est moindre dans les eaux souterraines.

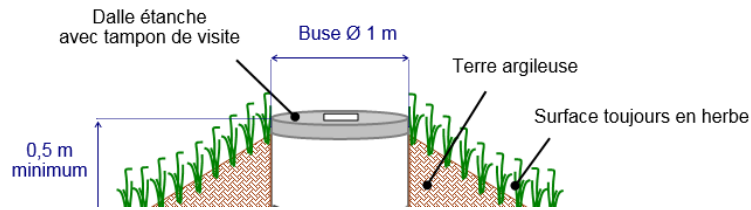


TOUTES SECTIONS

### Le choix de la ressource en eau

L'eau dans les élevages peut représenter une part importante du budget, c'est pourquoi un grand nombre d'agriculteurs ont mis en place des forages, puits ou aménagement de sources privées, afin d'en diminuer le coût. Il ne faut cependant pas négliger la qualité bactériologique de son captage.

Quatre axes prioritaires doivent être maîtrisés pour obtenir une eau distribuée de qualité. Votre captage doit être de qualité, c'est-à-dire une conception correcte, étanche vis à vis des possibles infiltrations de surface. La tête de captage doit être surélevée par rapport au terrain naturel. Il est nécessaire que le captage soit implanté dans une prairie naturelle, et surtout pas dans une parcelle de culture (risque de pollution).



Les circuits et la mise en pression doivent être faciles à entretenir : purge au niveau de la cuve de mise en pression, une ligne d'eau par bâtiment, et le réseau d'eau potable non connecté aux réseaux du puits ou forages.

Le traitement doit être adapté, si la qualité bactériologique n'est pas optimale, il est nécessaire d'installer une pompe à chlore. Le fer et le manganèse peuvent également être traités si nécessaire.

Vous devez surveiller et contrôler votre eau : surveiller la présence des produits de traitements, effectuer des analyses d'eau avec les critères indispensables : bactériologie, pH, nitrates...

### Quand analyser ?

#### A quelle fréquence ?

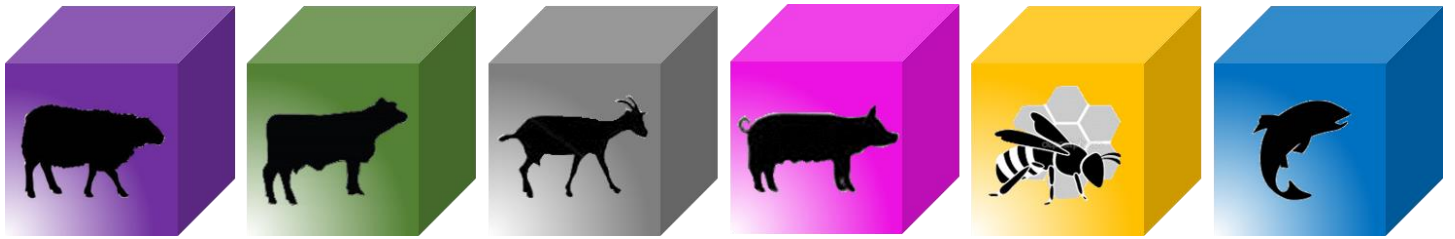
Pour évaluer les risques de pollution d'un captage, il faut se placer dans les conditions les plus défavorables : en période de forte infiltration, après des épisodes pluvieux importants.

L'analyse doit être renouvelée tous les ans, car d'une part la qualité de l'eau naturelle varie dans le temps, et d'autre part le captage est toujours susceptible de s'encrasser, générant des pollutions éventuelles.

**Un diagnostic sur site, l'analyse de vos ressources en eau, le commentaire de ces analyses, ainsi que des conseils sur votre captage, vous sont proposés par le service Qualité de l'eau du GDS de l'Allier.**

**N'hésitez pas à nous contacter.**





Le sanitaire ... j'adhère !